

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2018

FONDATION DROIT AU TALENT

ÉTATS FINANCIERS

30 JUIN 2018

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Avis au lecteur	1
Résultats	2
Évolution de l'actif net	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6

AVIS AU LECTEUR

Nous avons compilé, à partir des informations fournies par la direction, le bilan de FONDATION DROIT AU TALENT au 30 juin 2018, ainsi que les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date.

Nous n'avons pas réalisé une mission d'audit ou d'examen à l'égard de ces états financiers et, par conséquent, nous n'exprimons aucune assurance à leur sujet.

Le lecteur doit garder à l'esprit que ces états risquent de ne pas convenir à ses besoins.

Au cours de la compilation des états financiers, nous avons préparé plusieurs écritures de régularisation.

1

Ménard Nadeau CPA Inc.

Ménard Nadeau CPA inc.

Laval, le 27 août 2018

¹ Par Danielle Nadeau, CPA, CA

FONDATION DROIT AU TALENT

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

(non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
PRODUITS		
Subventions	5 900 \$	39 050 \$
Concert pour l'avenir	24 857	21 615
Dons	9 613	12 630
Activités de financement - Autres	10 838	7 550
Intérêts	31	31
Autres revenus	<u>431</u>	<u>-</u>
	<u>51 670</u>	<u>80 876</u>
CHARGES		
Soutien au programme de formation musicale	54 021	60 000
Aide au Maxi-Orchestre	-	700
Concert pour l'avenir	10 026	9 324
Activités de financement - Autres	2 261	1 500
Honoraires professionnels	967	930
Achats d'instruments	-	750
Assurances	10	412
Articles promotionnels	1 491	-
Fournitures de bureau	2 319	253
Frais bancaires	260	40
Taxes et permis	<u>34</u>	<u>34</u>
	<u>71 389</u>	<u>73 943</u>
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u><u>(19 719) \$</u></u>	<u><u>6 933 \$</u></u>

FONDATION DROIT AU TALENT**ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET****EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018**

(non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
SOLDE AU DÉBUT	134 633 \$	127 700 \$
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	<u>(19 719)</u>	<u>6 933</u>
SOLDE À LA FIN	<u>114 914 \$</u>	<u>134 633 \$</u>

FONDATION DROIT AU TALENT

BILAN

30 JUIN 2018

(non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIF		
COURT TERME		
Encaisse	113 343 \$	107 847 \$
Débiteurs (note 3)	<u>3 285</u>	<u>26 786</u>
	<u>116 628 \$</u>	<u>134 633 \$</u>
PASSIF		
COURT TERME		
Créditeurs	1 714 \$	- \$
ACTIF NET		
SURPLUS	<u>114 914</u>	<u>134 633</u>
	<u>116 628 \$</u>	<u>134 633 \$</u>

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

_____, administrateur

FONDATION DROIT AU TALENT

FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE TERMINÉ LE 30 JUIN 2018

(non audité - voir Avis au lecteur)

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	<u>(19 719) \$</u>	<u>6 933 \$</u>
Variation nette d'éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Débiteurs	23 501	(23 495)
Créditeurs	<u>1 714</u>	<u>-</u>
	<u>25 215</u>	<u>(23 495)</u>
	5 496	(16 562)
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation du dépôt à terme	<u>-</u>	<u>5 672</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE L'ENCAISSE	5 496	(10 890)
ENCAISSE AU DÉBUT	<u>107 847</u>	<u>118 737</u>
ENCAISSE À LA FIN	<u>113 343 \$</u>	<u>107 847 \$</u>

FONDATION DROIT AU TALENT**NOTES COMPLÉMENTAIRES****30 JUIN 2018**

(non audité - voir Avis au lecteur)

1. STATUT ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'organisme est constitué en vertu de la partie III de la Loi sur les compagnies du Québec. L'organisme a pour objets de soutenir le Programme Arts-Études de la Commission scolaire de Laval, de promouvoir le programme et toutes les activités inhérentes à cette formation. À titre d'organisme de bienfaisance enregistré, au sens de la Loi sur l'impôt sur le revenu, la « Fondation Droit au Talent » peut émettre des reçus pour dons de bienfaisance.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES**Immobilisations**

Les immobilisations sont imputées aux résultats au cours de l'exercice où elles sont acquises.

Le coût des immobilisations détenues par la fondation est de 100 912 \$ au 30 juin 2018 (51 353 \$ en 2017).

Soutien au programme de formation musicale

La fondation verse annuellement une somme à la Commission Scolaire de Laval à titre de soutien au programme de formation musicale.

Pour l'exercice 2018, la Commission Scolaire de Laval a demandé à la fondation de faire sa contribution sous forme d'achat d'instruments de musique.

3. DÉBITEURS

	<u>2018</u>	<u>2017</u>
Autres à recevoir	- \$	26 117 \$
Taxes de vente à recevoir	<u>3 285</u>	<u>669</u>
	<u>3 285 \$</u>	<u>26 786 \$</u>